

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

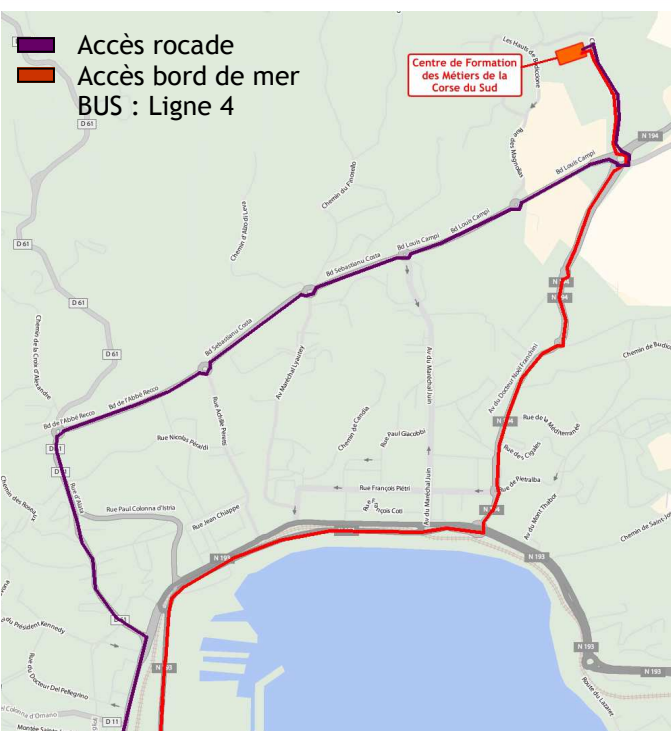
Standard du centre de formation Propriano:
04.95.76.46.26

Contacts:

Responsable d'Annexe : **04.95.76.46.26**
Yves NICOLAI ynicolai@cfm-ajaccio.org

Référent Formation : **04.95.23.93.94**
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata
Quartier Bacciochi BP 40958
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de la Corse du Sud

Mécanicien Nautique 16/SFOR/MA/051



**Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2017-2018
par la Collectivité Territoriale de Corse**

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par un titre professionnel de niveau V Agent(e) de maintenance en marine de plaisance du ministère de l'emploi.

Cette action permet au stagiaire, d'acquérir des compétences dans le secteur de la mécanique marine. Le stagiaire pourront acquérir des compétences polyvalentes qui les rendront opérationnelles dans les chantiers de maintenance ou entreprise de location de marine de plaisance.

BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Propriano

Niveau d'entrée: Niveau V, (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 1320h dont centre: 1145h et entreprise: 175h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 18

Période de Formation: Octobre 2017 à juin 2018

(dates à définir)

MODULES

La formation TP Agent (e) de maintenance en marine de plaisance se décompose de 3 grands certificats de Compétences Professionnelles CCP :

- **CCP 1 - Réaliser l'entretien courant des bateaux de plaisance Thématique**
- **CCP 2- Réparer les éléments en composite, les éléments en bois et les éléments d'accastillage des bateaux de plaisance**
- * **CCP 3 - Installer et entretenir les équipements de bord des bateaux de plaisance**

Module 1 : Hivernage d'une embarcation de plaisance—53 heures

Module 2 : Dshivernage d'une embarcation—49 heures

Module 3: installation de l'accastillage—98 heures

Module 4 : Maintenance de l'accastillage- 98 heures

Module 5 : installation de matériel électrique ou électronique-133 heures

Module 6 : Maintenance des installations électriques ou électroniques—126 heures

Module 7 : Diagnostic et maintenance des coques et ponts (activité composite) -140 heures

Module 8 : Maintenance mécanique (hors bord -in bord) -280 heures

Module 9 : Menuiserie maintenance et installation des équipements intérieurs- 105 heures

Module 10: Langue corse—60 heures

Evaluation: 35heures

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires. Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC.

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue.

Ce nouveau statut vous confère des droits (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également des obligations à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage: 2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation